

FOULEES DE LA NORGES : Dimanche 25 septembre 2022

Pour tout savoir...

Site officiel AJVN

<https://www.joggersvaldenorge.fr/>

Pour vous inscrire →



Sport-Up.fr

<https://www.sport-up.fr/>

Pour rester informés !



Instagram

#fouleesdelanorges

#ajvn

SYNTHESE DES EPREUVES

Inscription uniquement par internet sur le site Sport-up.fr jusqu'au samedi 24 septembre 2022 23H59.

Epreuves	Catégories	Participant né en	Horaire départ	Horaire fin	Tarif *	Autorisation parentale	Justificatif santé ou sa copie obligatoire
Animation Eveil Athlé	Baby Athlé Ecole d'Athlé	2014 et après	10h15	10h20	2,50 €	obligatoire	Si mineur au 25/09/2022, soit : <ul style="list-style-type: none">○ Licence FFA valide○ Licence sportive autre fédération valide○ Questionnaire santé datant de moins de 1 mois○ Certificat médical datant de moins de 6 mois
Animation Poussins	Poussins	2013, 2012	10h00	10h08	2,50 €		
Course 2000 m	Benjamins Minimes	2011, 2010 2009, 2008	9h30	10h00	2,50 €		
Course 5 km	Cadets Juniors Espoirs Séniors Masters	2007 et avant	10h30	12h00	8,00 €	si mineur au 25/09/2022 obligatoire	Si majeur au 25/09/2022, soit : <ul style="list-style-type: none">○ Licence FFA valide○ Licence sportive autre fédération valide○ Certificat médical datant de moins de 1 an
Course 10 km	Juniors Espoirs Séniors Masters	2005 et avant	10h30	12h15	11,00 €		

* Sur demande lors de l'inscription, un confirmation d'inscription pas SMS est possible : majoration de 1,00 €.

* Sur demande lors de l'inscription, l'envoi du dossard par voie postale est possible : majoration de 1,50 €.

* Le retrait du dossard le dimanche le jour de la manifestation sera possible en acquittant une majoration de 3,00 € (espèces ou chèque à l'ordre de l'AJVN).

RETRAIT DES DOSSARDS

- Envoi par voie postale : la demande doit être parvenue avant le mardi 20 septembre 2022 23h59
- vendredi 23 septembre 2022 de 16h30 à 19h00 devant la salle des Fêtes de Brétigny
- samedi 24 septembre 2022 de 10h00 à 13h00 chez notre partenaire Terre de Running Quétingny
- samedi 24 septembre 2022 de 14h00 à 18h00 à la salle des Fêtes de Brétigny
- dimanche 25 septembre 2022 à partir de 08h45 et jusqu'à 30 minutes avant le début des animations ou des courses à la salle des Fêtes de Brétigny (majoration de 3€ demandée lors du retrait le dimanche)

Règlement des FOULEES DE LA NORGES 2022

RESPECT DU REGLEMENT

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Il est expressément indiqué que les participants aux courses comme les participants aux animations le font sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Les participants aux Foulées de la Norges s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

INFORMATION COVID : ce présent règlement a été établi en date du 13/07/2022. Il pourra être adapté jusqu'au samedi 24 septembre 2022 à l'initiative de l'organisateur pour prendre en compte toutes les recommandations et exigences liées à la gestion de la pandémie COVID. L'acceptation du règlement au moment de l'inscription vaut pour le règlement diffusé au moment de l'inscription comme pour toutes les mises à jour éventuelles liées à la gestion de la pandémie COVID. Le coureur s'engage à respecter toutes les consignes COVID qui seront en vigueur.

ORGANISATION

Les courses pédestres « Les Foulées de la Norges » auront lieu le dimanche 25 Septembre 2022. Elles sont organisées par l'Association des Joggers du Val de Norge (AJVN). La manifestation comporte 3 courses distinctes ouvertes à tous, licenciés ou non et 2 animations. Les 3 courses et les 2 animations sont soumises à des limites d'âge suivantes :

- Animation éveil athlétisme : participants nés en 2017 et après (U7/BB Baby athlé)
participants nés en 2016, 2015, 2014 (U10/EA Eveil Athlé)
Cette animation s'apparente à une épreuve d'endurance inférieure à 5 minutes et limitée à 500m maximum. Elle est non compétitive. Pas de podium.
- Animation poussins : participants nés en en 2013, 2012 (U12/PO Poussins)
Cette animation s'apparente à une épreuve d'endurance inférieure à 8 minutes et limitée à 1000m maximum. Elle est non compétitive. Pas de Podium.
- Course 2 000 m : coureurs nés en 2011, 2010 (U14/BE Benjamins)
coureurs nés en 2009, 2008 (U16/MI Minimes)
- Course 5 km : coureurs nés en 2007, 2006 (U18/CA Cadets)
et avant 2006 (U20/JU Junior, U23/ES Espoirs, Séniors, Masters)
- Course 10 km : coureurs nés en 2005 et avant (U20/JU Junior, U23/ES Espoirs, Séniors, Masters)
Course interdite à la catégorie cadet

HORAIRES DES COURSES & ANIMATIONS

Le départ et l'arrivée des épreuves auront lieu devant la salle des fêtes de Brétigny située 12 rue de la Mairie aux horaires :

- Animation éveil athlétisme : tranche horaire de 10h15 à 10h20
- Animation poussins : tranche horaire de 10h00 à 10h08
- Course 2 000 m : départ de la course à 9h30, fermeture à 10h00
- Course 5 km : départ de la course à 10h30, fermeture à 12h00
- Course 10 km : départ de la course à 10h30, fermeture à 12h15

TARIF DES INSCRIPTIONS

Le tarif de l'inscription pour l'édition 2022 est fixé à :

- Pour l'animation éveil athlétisme : 2,50 € par internet frais bancaires et de gestion inclus.
- Pour l'animation poussins : 2,50 € par internet frais bancaires et de gestion inclus.
- Pour la course du 2000 m : 2,50 € par internet frais bancaires et de gestion inclus.
- Pour la course du 5 km : 8,00 € par internet frais bancaires et de gestion inclus.
- Pour la course du 10 km : 11,00 € par internet frais bancaires et de gestion inclus.

Sur demande lors de l'inscription, une confirmation d'inscription pas SMS est possible : majoration de 1,00 €.

Sur demande lors de l'inscription, l'envoi du dossard par voie postale est possible : majoration de 1,50 €.

Le retrait du dossard le dimanche le jour de la manifestation sera possible en acquittant une majoration de 3,00 € (espèces ou chèque à l'ordre de l'AJVN).

L'association versera 1,00 € sur chaque inscription à l'Association « Un avenir pour Léo ».

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Inscription uniquement par internet sur le site Sport-up.fr

Les inscriptions par internet Sport-up.fr seront possibles jusqu'au samedi 24 septembre 2022 23H59 pour les inscriptions individuelles comme pour les groupes. Un moyen de paiement par CB est requis. Les frais bancaires et de gestion sont inclus dans le tarif. Le nombre de coureurs sur le départ du 10km & 5km est limité à 500 participants (cumul des 2 courses à 500).

Inscription sur place

Les inscriptions sur place, individuelles ou groupes, ne sont pas possibles.

Inscription par courrier

Les inscriptions par courrier, individuelles ou groupes ne sont pas possibles.

Inscription via email ajvn@laposte.net

Les inscriptions groupes **pour les associations ne disposant pas de moyen de paiement par internet** seront possibles sur le site internet. Un virement bancaire devra être réalisé au préalable correspondant au montant de l'inscription. Contacter l'AJVN jusqu'au mercredi 21 septembre 2022 16H via l'adresse email ajvn@laposte.net pour disposer des modalités. Le paiement devra être constaté sur le compte AJVN avant le retrait des dossards. Toute autre inscription réceptionnée sur cette adresse ne sera pas considérée.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être payé et présenté comme complet sur le site internet pour prétendre au retrait du dossard.

✂ **Pour les mineurs au 25/09/2022**, toute participation à une des épreuves (animation éveil athlétisme, animation poussins, course 2000m, courses 5km) est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- d'une autorisation parentale

et en complément :

- soit une licence, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation, Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- soit une licence sportive, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- soit un questionnaire de santé, daté de moins de 1 mois par lequel le participant et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.
- soit un certificat médical, ou de sa copie, daté de moins de six mois à la date de la manifestation, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

✚ **Pour les majeurs au 25/09/2022**, toute participation à une des épreuves (course 5km ou 10km) est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- soit d'une licence, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- soit d'une licence sportive, ou de sa copie, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- soit d'un certificat médical, ou de sa copie, datant de moins d'un an à la date de la compétition, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

✚ **Nota Bene** : Pour les mineurs comme les majeures, les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera possible selon les modalités suivantes :

- Envoi par voie postale à votre domicile : la demande doit être parvenue avant le mardi 20 septembre 2022 23h59 pour tenir compte des délais postaux (participation aux frais de 1,50€ demandée)
- le vendredi 23 septembre 2022 de 16h30 à 19h00 devant la salle des Fêtes de Brétigny
- le samedi 24 septembre 2022 de 10h00 à 13h00 chez notre partenaire Terre de Running Quétigny
- le samedi 24 septembre 2022 de 14h00 à 18h00 à la salle des Fêtes de Brétigny
- le dimanche 25 septembre 2022 à partir de 08h45 et jusqu'à 30 minutes avant le début des animations ou des courses à la salle des Fêtes de Brétigny (tarification de 3€ demandée lors du retrait le dimanche)

RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de chacune des courses et animations

Un poste de ravitaillement – eau, sucre - est prévu au km 5,2 pour le 10km.

CHARTRE ENVIRONNEMENT

Les coureurs devront impérativement respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Aucun déchet d'aucune sorte ne devra être rejeté dans la nature. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course.

RECOMPENSES

Les récompenses sont données selon les modalités suivantes :

- Animation éveil athlétisme : Tous les coureurs participants recevront une médaille.
- Animation poussins : Tous les coureurs participants recevront une médaille.
- Course 2000m : Tous les coureurs arrivés recevront une médaille. Les 3 premières et 3 premiers des catégories benjamin et minime recevront une coupe.
- Course 5km : Chaque participant recevra un lot d'inscription. L'organisation récompensera au scratch les 3 premières et 3 premiers via un bon d'achat d'une valeur de 60€ pour les 1^{ers}, 50€ pour les 2^{èmes} et 40€ pour les 3^{èmes}. Les 3 premières et 3 premiers de la catégorie cadet recevront une coupe.
- Course 10km : Chaque participant recevra un lot d'inscription. L'organisation récompensera au scratch les 3 premières et 3 premiers via une coupe et un bon d'achat d'une valeur de 150€ pour les 1^{ers}, 100€ pour les 2^{èmes} et 50€ pour les 3^{èmes}. L'organisation récompensera les premières et les premiers des catégories suivantes Juniors, Espoirs, Séniors, Masters M0, M1, M2 ... à M10. Les récompenses au scratch et catégorie ne sont pas cumulatives.
- Courses 10 km & 5km : Les 3 groupes (club, association, amis, famille, ...) ayant le plus grand nombre de coureurs inscrits sous une dénomination commune à la fois sur le 10km et le 5km recevront une coupe du Challenge des Foulées de la Norges.

La présence du récipiendaire est obligatoire pour pouvoir retirer sa récompense.

ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MACIF.

Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

DROIT A L'IMAGE

De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître : ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'évènement.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. De par son engagement, le participant autorise l'organisateur à utiliser ses coordonnées – courriel notamment – dans le cadre de diffusions d'information ou de promotion relatives à l'organisation d'évènements actuels et à venir de l'Association des Joggers du Val de Norges.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

ANNULATION, INTERRUPTION, MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée. En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

En cas d'annulation d'une épreuve pour quelque raison que ce soit ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.